



Le Bavard du Campanile Février 2020 Ton bonheur me tient à coeur

"LES JOURNALISTES DU CAMPANILE"

Des élèves de l'école écrivent des articles sur la vie à Campanile. Jetez-y un coup d'œil! Peut-être y lirez-vous un article écrit par votre enfant? N'hésitez pas à partager le lien à vos parents et amis! Bonne lecture <http://www.csdecou.qc.ca/campanile/>

Dates et événements à retenir

Mardi 11 février	Prof Dino pour le groupe 201 en pm
Vendredi 14 février	Journée pédagogique
Lundi 17 février	Début de la période d'inscription et réinscription
Jeudi 20 février	Journée d'inscription pour les maternelles, ouvert de 8 h 30 à 18 h
Lundi 24 février	Ski de fond à Duchesnay, élèves du 2e cycle
Vendredi 28 février	Partie de basket ball profs/élèves
Vendredi 28 février	Remise des bulletins
Du 2 au 6 mars	Semaine de Relâche
Lundi 9 mars	Journée pédagogique
Lundi 9 mars	Rencontres de parents sur demande, détails à venir



MISSION LUNETTES

Dans le cadre d'un projet spécial mené par les enfants de la paroisse Saint-Benoît, une collecte de lunettes pour les enfants de Madagascar est entreprise.

Pour de bonnes raisons : donner aux écoles qui ont des élèves avec des problèmes de vision. Les lunettes seront remises à un optométriste qui examinera les enfants. Il leur donnera les lunettes appropriées à leur vision. Donnez vos vieilles lunettes pour ces enfants. Il y aura une boîte à la porte 2. Merci de votre générosité !

Angely Paradis

Important : inscription pour 2020-2021

La période d'admission et d'inscription au préscolaire, au primaire et au secondaire se déroulera du 17 février au 28 février 2020 et la journée ciblée pour le préscolaire est le jeudi 20 février 2020.

Pour le préscolaire 5 ans :

Les parents doivent se présenter à l'école d'aire de desserte (territoire).

Pour le primaire et le secondaire :

Si votre enfant fréquente déjà une école de la Commission scolaire des Découvreurs, veuillez faire la réinscription par le Mosaik-parents.

Pour inscrire un enfant qui ne fréquentait pas la Commission scolaire des Découvreurs durant l'année scolaire 2019-2020, vous devez vous présenter à l'école de votre aire de desserte (territoire).

1. Repérez l'aire de desserte associée à votre résidence :

La demande d'admission et d'inscription se fait à l'école de votre aire de desserte. Pour connaître l'école concernée, veuillez consulter le site Internet de la commission scolaire, onglet « Trouver mon école ».

Si vous avez besoin d'information supplémentaire en lien avec la recherche de votre école, veuillez contacter le Service du transport de la Commission scolaire des Découvreurs au 418-652-2121, poste 4118.

Si vous souhaitez que votre enfant fréquente une autre école que celle de votre aire de desserte, veuillez noter que l'inscription doit obligatoirement se faire à votre école d'aire de desserte. Vous pourrez indiquer le choix d'une autre école au moment de faire l'inscription.

2. Documents nécessaires à l'inscription :

Remplir le « Formulaire d'admission et inscription » disponible à l'école ou en allant sur le site de la commission scolaire, onglet « Période d'inscription ».

En plus de remplir le formulaire d'inscription, vous devez présenter au secrétariat de l'école d'aire de desserte l'original des documents suivants :

- **Certificat de naissance de l'élève (grand format)**
- **Bulletin de l'élève (le plus récent), s'il y a lieu**
- **Preuve de résidence, détails sur la page suivante**
- **Papiers d'immigration, si né à l'extérieur du Canada, détails sur la page suivante**

Élèves résidant sur le territoire d'une autre commission scolaire qui demande à fréquenter une école de la Commission scolaire des Découvreurs

Conformément à l'article 5,3 de la Politique relative à l'admission, à l'inscription et au transfert des élèves, du primaire et du secondaire, « l'élève domicilié à l'extérieur du territoire de la Commission scolaire peut être admis... à fréquenter une école primaire ou secondaire de la Commission scolaire, s'il n'éprouve aucune difficulté particulière nécessitant l'ajout de ressource ou de service ». Les parents doivent obligatoirement remplir le formulaire « Entente de scolarisation avec une commission scolaire extérieure que vous trouverez sur le site Internet de la commission scolaire, onglet « Période inscription », à votre école de territoire ou à l'école choisie.

Préscolaire et primaire : Au 7 juillet, l'école choisie confirmera la décision (acceptation ou refus) aux parents.

Secondaire : À la 3^e semaine d'août, l'école choisie confirmera la décision (acceptation ou refus) aux parents.

Inscription à votre nouvelle école pour un élève né à l'extérieur du Canada

Document d'immigration au nom de l'élève (un parmi cette liste) :

- Carte de citoyenneté canadienne
- Carte de résident permanent
- Confirmation de résident permanent
- Certificat d'acceptation du Québec (CAQ)
- Certificat de sélection du Québec (CSQ)
- Permis d'études
- Visa ou Fiche de visiteur : ce document doit être accompagné d'un permis de travail ou d'un permis d'études au nom d'un des parents
- Preuve de résidence

Preuve de résidence au Québec :

Le parent doit fournir une preuve de résidence (Ex: permis de conduire de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), avis de cotisation de Revenu Québec (RQ), avis de paiement de soutien aux enfants de la Régie des rentes du Québec (RRQ).

Si l'école n'a pas reçu tous les documents nécessaires à l'inscription (mentionnés aux points précédents), le dossier de votre enfant est incomplet et il ne peut être considéré dans la clientèle de l'école.

LA SÉCURITÉ AUX ABORDS DE L'ÉCOLE

Si votre enfant n'utilise pas le transport scolaire et que vous allez le reconduire à l'école et le chercher après sa journée, vous avez un rôle important à jouer, surtout si vous êtes sur place pendant l'arrivée des autres écoliers et des autobus scolaires.

L'imprudence des automobilistes, trop pressés, met à risque la sécurité des jeunes qui circulent près de l'école. Pour garantir la sécurité, il faut :

- respecter les aires réservées aux autobus scolaires
- arrêter la voiture à l'endroit désigné par l'école
- faire attention aux enfants qui circulent tout autour
- respecter les limites de vitesse affichée
- en présence d'un brigadier scolaire, respecter ses signaux (Les brigadiers sont là pour assurer la sécurité des enfants, y compris du vôtre.)

Encore une fois, ayez une conduite exemplaire! Votre enfant vous imitera.

La direction de l'école

STATIONNEMENT

Nous vous rappelons l'importance de **respecter le sens de la circulation dans le stationnement** (entrée—sortie). De plus, veuillez noter que le stationnement plus haut, près de la cour, est réservé au personnel et à la circulation des autobus. Pour venir déposer ou reprendre vos enfants, vous devez vous stationner dans les espaces indiqués « 10 minutes ». Ces consignes sont une question de sécurité pour tous. Merci de votre collaboration ! La direction

Votre enfant a-t-il eu son examen de la vue annuel?

Saviez-vous que plusieurs élèves présentent des difficultés d'apprentissage susceptibles d'être liées à des difficultés d'ordre visuel?

En effet, la vue est le sens le plus utilisé lors des apprentissages. Environ 80 % des informations nous parviennent par ce sens. Ainsi, un problème d'ordre visuel peut avoir une incidence importante sur les apprentissages scolaires et le développement cognitif (Service suprarégional de soutien et d'expertise en déficience visuelle, 2014).

Au Québec, les frais de l'examen visuel chez les enfants de moins de 18 ans sont assumés par la régie de l'assurance maladie. Avez-vous pris un rendez-vous pour votre enfant?



SERVICE DE GARDE

ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS LE MATIN

Nous demandons votre collaboration lorsque vous venez reconduire vos enfants le matin. Veuillez s.v.p. rester avec eux lorsqu'ils enlèvent leurs habits d'hiver et les accompagner jusque dans le local d'accueil du service de garde. Sans votre aide précieuse, nous ne pouvons malheureusement pas surveiller à la fois les enfants déjà arrivés au service de garde et ceux circulant dans le corridor.

RELEVÉS FISCAUX

Les reçus pour les frais de garde seront disponibles sur le portail Mozaik vers la fin du mois de février. D'ici là, je vous demande de vous assurer que vous avez payé tous les montants dus pour l'année 2019 et que nous avons toutes les informations nécessaires à votre dossier. Des rappels aux personnes concernées ont été envoyés par courriel et par le sac à dos de votre enfant. Merci beaucoup.

UN MESSAGE DE VOTRE ASSOCIATION DE BASEBALL

C'est actuellement la période d'inscription. Avez-vous pensé à inscrire votre enfant pour la saison printemps/été 2020? Voilà une belle façon de passer du temps à l'extérieur tout en permettant à votre jeune de se développer à travers ce beau sport aux multiples défis.

Coordination, esprit d'équipe, haussement des aptitudes personnelles et dépassement de soi, rencontrer de nouveaux amis, et bien plus... seront au rendez-vous!

Informations et inscriptions:

BASEBALLNOROIT.COM

On vous attend! Plaisir garanti!

* Équipement fourni sauf le gant et les pantalons.*L'organisme Accès Loisirs peut selon certains critères d'admissibilité, vous aider gratuitement pour les gants ou autres pièces d'équipement.* Vous pouvez aussi communiquer en tant qu'individu avec la fondation Bon Départ si vous souhaitez un soutien financier pour couvrir une partie des frais d'inscription.* Dans tous les cas, informez-vous et faites vos propres démarches